

CHARTRE D'UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE

Annexe au règlement intérieur

Une charte d'utilisation de l'outil informatique définit les règles d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'établissement pour toute la communauté éducative. Cette charte est disponible en consultation sur l'Espace Numérique de Travail du lycée.

Du bon usage du cahier de textes numérique :

Le cahier de textes numérique est une des fonctionnalités de l'ENT. Il permet la consultation en ligne du cahier de textes de la classe par les élèves qui la composent et leur famille. Il se substitue au cahier de textes de la classe sur support papier rempli par les enseignants et conservé au lycée. Ses fonctions sont définies par la circulaire n° 2010-136 du 06/09/2010.

Les enseignants s'engagent à renseigner le cahier de textes numérique le plus régulièrement possible. Contrairement à un cahier de textes papier, disponible en classe à la fin de chaque cours, le CDTN dépend du bon fonctionnement d'internet, du réseau et plus globalement du niveau d'équipement de chaque salle et de chaque enseignant. D'autre part, l'interface proposée dans le cadre de l'ENT est à ce jour longue à renseigner, ce qui peut entraîner des retards dans la saisie.

Comme un cahier de textes papier, le cahier de textes numériques n'a pas vocation à refléter le contenu exhaustif des cours. Il en indique les grands thèmes et reste un outil à caractère essentiellement administratif de recensement des points des programmes abordés.

Les élèves s'engagent donc à tenir à jour leurs cours et leur propre agenda qui reste la seule référence contractuelle du travail demandé par l'enseignant. Par souci d'égalité et de rigueur, les enseignants s'engagent à ne jamais donner un travail à faire sur le CDTN sans l'avoir préalablement indiqué à tous en classe, ni à communiquer un document par cette seule voie.

Dans le cadre de l'ENT, les parents reçoivent un code d'accès, qui permet entre autres d'accéder au cahier de textes numérique à titre informatif.

Le chef d'établissement est le garant du bon usage du cahier de textes numérique : il s'assure que seules les personnes concernées puissent accéder au cahier de textes d'une classe.

✂-----

ACCUSE DE RECEPTION DE LA CHARTE NUMERIQUE

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe :

Nous, responsables légaux et élève, certifions avoir pris connaissance de la charte d'utilisation de l'outil informatique et en acceptons les termes.

Signatures des responsables légaux :

Signature de l'élève :